

Image not found or type unknown



L'âge de la majorité en france avant 1974? (naturalisation)

Par **Amine Vicc**, le **19/02/2011** à **18:31**

Bonjour,rnrnMon père avait 18 ans en 1964 l'année de la naturalisation de son père (mon grand père), alors que l'âge de la majorité en France avant 1974 était de 21 ans, est ce que mon père est considéré comme mineur a la date de la naturalisation? rnrnAvec mes sincères remerciements.